



48

QUESTIONS RESSOURCES HUMAINES

ET SI VOUS RECRUTIEZ UN ALTERNANT ?

LES PROBLÉMATIQUES DU DIRIGEANT

Vous souhaitez recruter en alternance ? Transmettre vos savoir-faire ? Vous voulez former un futur collaborateur ?

L'ALTERNANCE : UN ATOUT POUR MON ENTREPRISE

1 | CONCRETEMENT, C'EST QUOI L'ALTERNANCE ?

La formation en alternance est un contrat de travail à durée déterminée, en apprentissage ou de professionnalisation, fait de périodes de formation en entreprise, par le travail, et de périodes d'enseignement en organisme de formation, pour des cursus allant du CAP à Bac + 5.

2 | POURQUOI RECRUTER EN ALTERNANCE ?

Recruter en alternance présente de nombreux avantages pour les entreprises. Il permet d'attirer, de recruter, de former les talents de demain et de redynamiser vos équipes. C'est un moyen de transmettre vos savoir-faire pour l'avenir de vos métiers et de votre entreprise. Recruter en alternance, c'est aussi la possibilité d'accueillir un candidat motivé par le métier qu'il a choisi, qui cherche à intégrer le monde de l'entreprise et qui bénéficiera d'un véritable contrat de travail et d'une formation rémunérée.

3 | UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER

En recrutant en alternance, vous bénéficiez aussi d'avantages en termes d'aides financières du Conseil régional de Bretagne.

4 | UNE MISE EN OEUVRE FACILITÉE PAR VOTRE OPCO

Pour vous accompagner dans le recrutement, vous facilitez la mise en oeuvre du contrat prenez contact avec votre opérateur de compétences - OPCO (<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>)

TÉMOIGNAGES

Transmettre les savoirs et au-delà

« L'apprentissage, c'est une philosophie d'entreprise. Nous travaillons pour l'avenir et nous sommes sur des métiers de transmission. L'alternance favorise cela, ne serait-ce que pour préparer la transmission de l'entreprise, au-delà de la transmission des savoir-faire. »

Entreprise de menuiserie – 37 personnes

Une richesse pour l'entreprise

« Former un apprenti, c'est un engagement et du temps que le maître d'apprentissage doit consacrer pour transmettre des savoir-faire. Mais c'est aussi une richesse pour l'entreprise car l'alternant apporte un regard neuf et des outils récents. Il participe à notre développement. Tant pour l'entreprise que pour le tuteur, c'est gratifiant de former un alternant car on contribue à le faire grandir. »

Société de services en électronique – 8 personnes

Des solutions pour recruter

« L'alternance est une bonne transition entre le milieu scolaire et le milieu professionnel. Cette période permet d'atténuer le choc que les jeunes peuvent ressentir entre ces deux mondes. C'est un bon tremplin vers l'insertion professionnelle. L'entreprise personnalise la formation du candidat et, la plupart du temps, l'objectif est de pouvoir l'embaucher en fin de parcours. »

Entreprise de nettoyage – 65 personnes

DES MOYENS SIMPLES POUR RÉUSSIR UN RECRUTEMENT EN ALTERNANCE

1 | UN TRIO À LA TÊTE DU PROJET D'ALTERNANCE

La réussite d'un recrutement en alternance passe par l'implication de ses 3 acteurs : l'employeur, l'alternant et le CFA ou l'organisme de formation.

Son accompagnement sera assuré par un tuteur ou maître d'apprentissage, en fonction du contrat choisi. Son rôle consiste notamment à : accueillir et faciliter l'intégration de l'apprenti, accompagner le développement des apprentissages et l'autonomie professionnelle, participer à la transmission des savoir-faire et à l'évaluation des apprentissages. Les conditions de compétence professionnelle pour être maître d'apprentissage sont définies par convention ou accord collectif de branche dont l'entreprise relève. Une relation étroite et suivie avec l'organisme de formation est nécessaire. Elle passe par la participation aux réunions organisées par le centre de formation, le suivi du cahier de liaison. De son côté, l'alternant s'engage à suivre sa formation avec assiduité et à respecter les règles de l'entreprise.

2 | UNE INTÉGRATION PROGRESSIVE

Recruter un alternant est un engagement fort pour l'entreprise. Il est important d'impliquer l'ensemble de vos salariés dans cette démarche. Un recrutement en alternance réussi passe par une bonne intégration au sein de vos équipes. Pensez également à anticiper le rythme propre à l'alternance. Comme pour un salarié classique, balisez la période d'essai par des bilans courts mais réguliers. La période d'essai est de 45 jours de présence en entreprise pour un contrat d'apprentissage et de 30 jours calendaires pour un contrat de professionnalisation. Passez ce délai, la loi de 2018 a introduit la possibilité pour l'apprenti de rompre son contrat de manière unilatérale après saisine du médiateur de l'apprentissage.

3 | RECRUTER EN ALTERNANCE

Pour trouver le bon candidat, il est important de définir précisément le profil que vous souhaitez recruter au regard des besoins de votre entreprise. Après avoir défini le poste en termes de missions qui seront confiées à l'apprenant, n'hésitez pas à vous appuyer sur

des existants au sein des CFA, des missions locales ou auprès de Pôle emploi et à vous faire accompagner par un conseiller alternance : la mise en relation avec des candidats à l'alternance, le suivi en amont et pendant la formation de l'apprenant seront facilités.

ALLER PLUS LOIN

La loi Liberté de choisir son avenir professionnel promulguée le 5/09/2018 réforme l'apprentissage et la formation professionnelle.

Pour faciliter le recours à l'apprentissage par les entreprises, plusieurs mesures visent à assouplir leurs contraintes (durée de contrat modulable, embauche d'un apprenti tout au long de l'année scolaire...).

Découvrez le dispositif #1jeune#1solution.

#1jeune#1solution

5.000 € d'aide pour un apprenti mineur
8.000 € d'aide pour un apprenti majeur

Les dispositifs d'aides pour les entreprises :

- Aides exceptionnelles au recrutement des apprentis jusqu'au 30 juin 2022,
- Aide unique pour les entreprises de - de 250 salariés,
- Handicap, apprentissage et alternance des mesures exceptionnelles en 2021.

WWW.BRETAGNE-ALTERNANCE.COM

Déposez votre offre et recrutez vos candidats en alternance, simplement et rapidement, avec Bretagne Alternance.



DES INTERLOCUTEURS À VOTRE ÉCOUTE

CCI CÔTES D'ARMOR

Gilles Hervé

Conseiller Entreprises - Expertise RH
T. 02 96 39 59 41 - P. 06 42 96 73 64
gilles.herve@cotesdarmor.cci.fr

CCI MORBIHAN

Véronique Geindreau

Conseiller Entreprises - Expertise RH
T. 02 97 02 40 00
v.geindreau@morbihan.cci.fr

CCI MÉTROPOLITAINE BRETAGNE OUEST

Gisèle Kermarec

Conseiller Entreprises - Expertise RH
T. 02 98 62 39 52 - P. 06 24 26 60 71
gisele.kermarec@bretagne-ouest.cci.fr

CCI ILLE-ET-VILAINE

Patricia Diot-Texier

Conseiller Entreprises - Expertise RH
P. 06 75 65 21 67
pdiot-texier@ille-et-vilaine.cci.fr

Malika El Amri

Conseiller Entreprises - Expertise RH
P. 06 42 70 34 24
melamri@ille-et-vilaine.cci.fr

CCI BRETAGNE

Carole Vallier

Conseiller Bretagne Alternance
P. 06 26 92 15 54
carole.vallier@bretagne.cci.fr